

FORMULAIRE DE DEMANDE D'UNE PÉRIODE DE CÉSURE
ANNEE UNIVERSITAIRE _____

Vu :

- Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L611-12, D611-13 à D611-20
- Vu la Circulaire n°2019-030 du 10-4-2019 relative à la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics
- Vu la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 29 juin 2023 portant sur la procédure de mise en œuvre de la période de césure

Pièces à joindre :

- **Lettre de motivation** à l'attention du Président de l'université précisant les modalités de réalisation de l'année de césure ainsi que les objectifs ;
- **Une notification d'admission en année supérieure** si vous venez d'obtenir un diplôme
- **Les résultats de l'année universitaire antérieure** si vous passez en année supérieure ou si vous redoublez
- **La notification de bourse** (pour les étudiants boursiers)
- **La copie de l'avis d'acceptation dans la formation** (E-candidat, ParcoursSup...)

Je soussigné(e), M(me) _____, N°étudiant.....
demande à bénéficier d'une période de césure et m'engage à poursuivre mon cursus
d'études à l'université de Picardie Jules Verne, à l'issue de cette période en
Licence/Master/Doctorat :

Je suis boursier/ boursière : OUI NON

Si OUI, je souhaite le maintien du droit à bourse pendant la période de césure :

OUI NON

Les modalités de réalisation de la période de césure sont les suivantes :

Durée de la période (cocher la case correspondante) :

Semestre Année Dates : début/...../..... , fin/...../.....

Formation intégrée par l'étudiant.e à l'issue de la césure :

Licence : L1 L2 L3 Parcours (à préciser)

Master : M1 M2 Parcours (à préciser)

Formations de Santé (à préciser)

DUT / BUT (parcours et année à préciser)

Autres (à préciser)

Nature de la période de césure :

- Suivi d'une autre formation que celle du cursus initial (à préciser) :
.....
- Engagement en tant que service civique (lieu et organisme d'accueil à préciser) :
.....
- Volontariat associatif (lieu et organisme d'accueil à préciser) :
.....
- Entrepreneuriat (lieu et organisme d'accueil à préciser) :
.....
- Bénévolat (lieu et organisme d'accueil à préciser) :
.....
- Autre, à préciser
.....

Valorisation de la césure :

Des ECTS peuvent être attribués pour un étudiant inscrit en licence et des points bonus pour un étudiant inscrit en DUT/BUT ou en master (conformément aux M3C en vigueur au sein de la composante)

Demande de valorisation : oui non

Réinscription :

À la fin de la période de césure, il appartient à l'étudiant d'effectuer les démarches administratives de réinscription au sein de sa formation à l'UPJV.

Fait à , le.....

Signature de l'étudiant.e

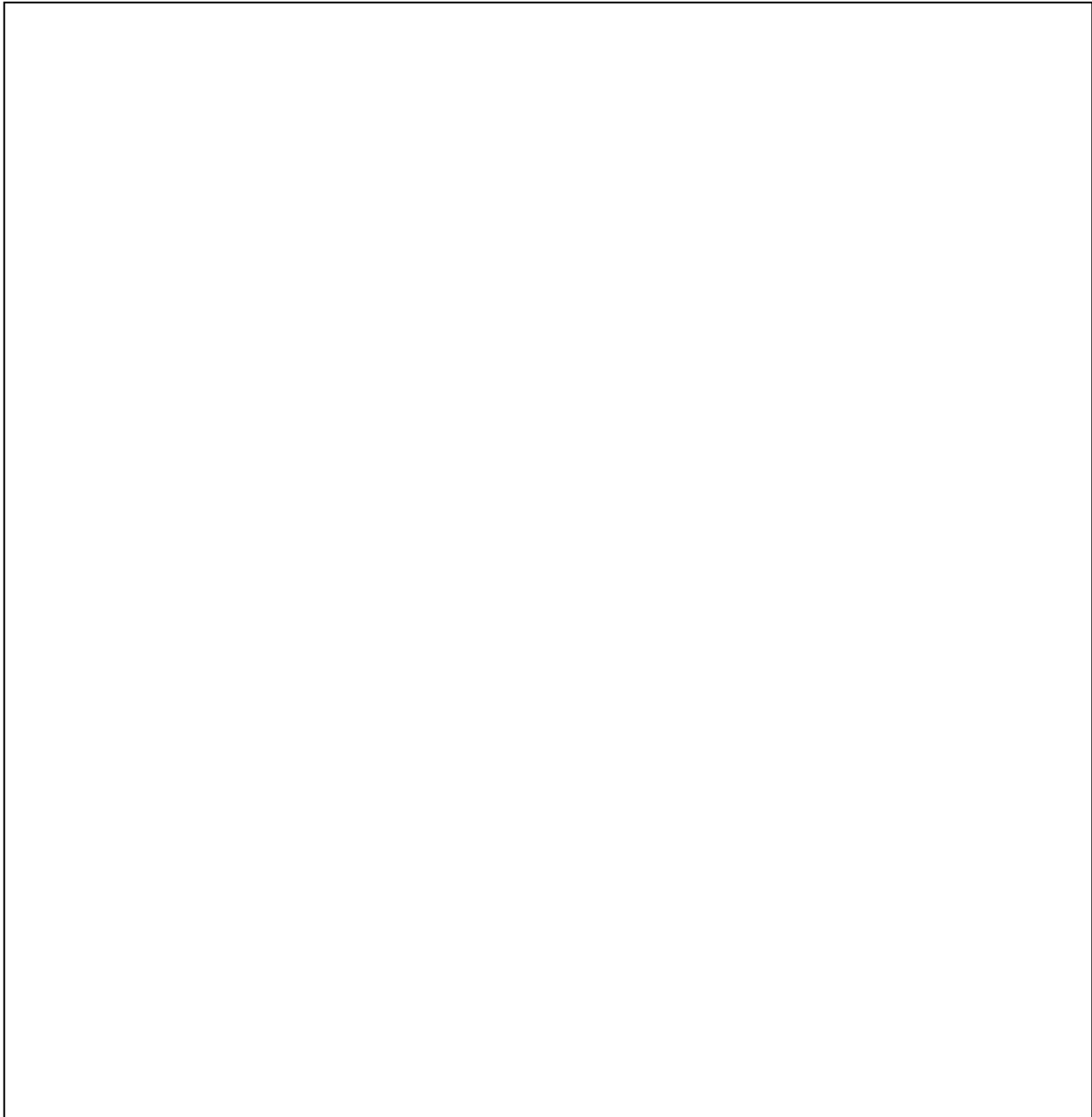
Formulaire à adresser au directeur ou directrice de la composante,

copie à : cesure@u-picardie.fr

ANNEXE 2 SAISIE DE LA LETTRE DE MOTIVATION

Demande de césure – Prénom NOM

**LETTRE DE MOTIVATION – EXPLIQUER LE PROJET EN DETAIL
(Joindre les justificatifs et attestations le cas échéant)**



Signature

ANNEXE 3 : CONVENTION DE CESURE

Convention de césure au titre de l'année ____ / ____

Entre l'université de Picardie Jules Verne, représentée par son président, Pr. Mohammed BENLAHSEN,
Agissant pour (Nom de la composante)

ET

M/MME NOM :

Prénom :

N° étudiant :

Année et filière d'inscription intégrées par l'étudiant à l'issue de la césure :

.....
.....

Demande de valorisation : oui non

Demande de maintien de la bourse : oui non

Les signataires conviennent des dispositions suivantes :

1) Modalités de réintégration

L'étudiant s'engage à réintégrer la formation dans laquelle il est inscrit pour effectuer le semestre ou l'année suivant la période de césure. La réintégration est garantie quelles que soient les modalités d'accès à la formation.

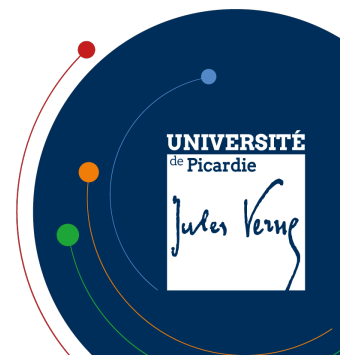
2) Dispositif d'accompagnement pédagogique

L'étudiant.e ayant opté pour la valorisation de sa césure remettra à sa composante d'origine un rapport qui fera l'objet d'une évaluation.

Pour les étudiants ne désirant pas de valorisation, l'accompagnement sera assuré par un référent au sein de la formation dans laquelle il est inscrit et avec lequel l'étudiant aura des interactions régulières.

3) Modalités de validation de la période de césure

Elles sont similaires à celles prévues dans le cadre du dispositif relatif à l'engagement et la valorisation des compétences. Des ECTS peuvent être attribués pour un étudiant inscrit en licence et des points bonus pour un étudiant inscrit en DUT/BUT ou en master.



4) Modalités d'engagement de l'étudiant à l'égard de la composante

L'étudiant s'engage à informer régulièrement sa composante de rattachement du déroulement de la césure et des changements qui auraient pu intervenir dans sa situation personnelle.

5) Modalités de modification ou d'interruption temporaire ou définitive de la césure.

Lorsque l'étudiant souhaite interrompre la période de césure avant le terme prévu, la réintégration dans la formation ne peut intervenir sans l'accord du Président de l'UPJV.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux (un pour l'étudiant(e), un pour l'établissement).

Amiens, le

Signature de l'étudiant(e)

Le président de l'UPJV,
Et par délégation
Le directeur de la composante

